



Identifier des mélanges prairiaux multispécifiques pour l'autonomie fourragère des exploitations

30 kg luzerne pure

La luzerne reste bien implantée, mais il y a de nombreux trous qui ont été colonisés par des TB : mélanger luzerne et TB pour une meilleure couverture du sol ?

5 kg dactyle + 25 kg luzerne Parmi les graminées semées en mélange, seuls le dactyle et la fétuque élevée sont encore bien présents.

20 kg brome + 25 kg luzerne Le brome n'est pas une plante sociable, il est peu adapté en mélange : il disparait, ou il prend tout l'espace !

20 kg raygrass hybride + 10 kg trèfle violet Le mélange RGH-TV est plus facile à implanter, mais il a complètement disparu depuis la 3ème année... comment sécuriser l'implantation d'une prairie longue durée ?

10 kg dactyle + 10 kg fétuque élevée + 10 kg TV + 3 kg TB Ladino À % semis équivalents, le dactyle est plus présent aujourd'hui que la FE : on ne retrouve pas forcément ce que l'on sème à la récolte!

15 kg mélange St Marcellin (FE, Dactyle, RGA, TB, Lotier) + 3 kg TV + 15 kg luzerne Lors de l'achat de mélanges "tout prêt", veiller aux conditions pédoclimatiques de développement de chacun des espèces!

25 kg mélange St Marcellin (FE, Dactyle, RGA, TB, Lotier) + 7 kg trèfle violet L'irrigation a permis le maintien du trèfle blanc en quantité importante lorsqu'il était présent à l'implantation (essais irrigués vs. non irrigués)

Mélange suisse 323 (Luzerne, Fétuque des prés, TV, Fléole des prés, Dactyle)

Mélange suisse 325 (Luzerne, Fétuque élevée, TB, Dactyle)





Travail du sol

Sol bien émietté et rappuyé sur le ler cm

Semis à la volée en septembre 2018

**Fertilisation N1** 

500 kg / ha CaCO3 + Fumier, compost, fumure de fond au printemps (si précédent = céréale)

## Localisation

Pollionnay & Vaugneray (69)

## Altitude

350-600 m environ

## Sols

Sabeux, acides, séchants, peu profonds

## Climat

800-1000 mm, 1°C-27°C, sécheresses estivales



Un projet financé par le CASDAR, porté par la FDCUMA69 en partenariat avec la FRCUMA AuRA et Rhône Conseil Élevage



la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
Albert
CASDAR
James
Ja





